

Communicabilité des archives publiques

	Délai en vigueur
Régime de principe	Librement communicable
Délibérations du gouvernement, secret industriel et commercial, monnaie et crédit public, recherche des infractions fiscales et douanières	25 ans
Statistiques générales	25 ans
Statistiques (recensement)	75 ans
Secret de la Défense nationale, intérêts fondamentaux de l'Etat en matière de politique extérieure, sûreté de l'Etat, sécurité publique	50 ans
Protection de la vie privée, document portant un jugement de valeur ou une appréciation sur une personne physique (dont dossiers de personnel, dossiers d'étrangers, hypothèques, enregistrement, documents fiscaux, dossiers de pupilles, enregistrement militaire...)	50 ans
Documents judiciaires, dont : <ul style="list-style-type: none"> - dossiers des juridictions - état-civil naissance et mariage - enquête de police judiciaire - minutes et répertoires des notaires - état civil : décès - dossiers des juridictions et enquêtes de police en matière d'agressions sexuelles ou se rapportant à des mineurs 	75 ans (ou 25 ans après le décès) Immédiat 100 ans (ou 25 ans après le décès)
Secret médical	120 ans après la naissance ou 25 ans après le décès